**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt-cinquième session**

**Genève, 9 – 13 novembre 2020**

**Déclaration du Pakistan**

Madame la présidente,

 Le Pakistan vous félicite pour votre nomination à la présidence de la présente session. Nous sommes convaincus que, sous votre direction avisée, ce comité sera en mesure de faire avancer la mise en œuvre et l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement, tâche qui revêt une grande importance.

 La pandémie de Covid-19 constitue une crise sanitaire sans précédent qui touche la population, les sociétés et les économies du monde entier. Cependant, les pays en développement et les PMA ont été touchés de manière disproportionnée en raison des difficultés auxquelles ils font face sur les plans de l’économie, des capacités et des ressources. Outre les problèmes de santé publique considérables qu’elle soulève, la pandémie de Covid-19 entraîne la fermeture d’entreprises et de commerces, la contraction des exportations et des envois de fonds de l’étranger, ainsi que la perturbation des services publics tels que l’éducation et les transports.

Du fait de la diminution de leurs flux de revenus, les pays en développement continuent de voir leurs obligations au titre de la dette augmenter alors que leurs systèmes économiques sont bloqués en raison de la pandémie de Covid-19.

Dans ce contexte plus large, sur les plans social et du développement, l’OMPI et le CDIP doivent adapter leurs rôles et leurs approches en ce qui concerne les questions relatives à la propriété intellectuelle dans le domaine de la santé publique. Cela suppose d’harmoniser les droits et les obligations liés à la propriété intellectuelle de manière à promouvoir un accès équitable et à un coût abordable aux technologies liées à la Covid-19 ainsi que la disponibilité de ces technologies, notamment des vaccins, pour tous, partout dans le monde. Nous saluons la mobilisation de l’OMPI aux côtés de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l’Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous encourageons l’OMPI à prendre l’initiative dans l’élaboration d’activités mondiales d’établissement de normes relatives à l’accès équitable et à un coût abordable aux technologies liées à la Covid-19 et à la mise à disposition de ces technologies qui soient fondées sur les besoins en matière de santé publique et conformes aux objectifs de développement durable (ODD), à l’abri de tout contrôle monopolistique abusif. La mise au point et la distribution de vaccins contre la Covid-19 à la fois en tant que bien public mondial et dans le cadre de la propriété intellectuelle devraient se poursuivre en tant qu’objectifs complémentaires.

Des discussions ont eu lieu au sein d’autres instances multilatérales telles que le Conseil des ADPIC de l’OMC au sujet de l’articulation entre la propriété intellectuelle et les mesures visant à faire face à la pandémie de Covid-19, en mettant l’accent sur la facilitation de l’accès aux technologies nécessaires à cette fin. Dans ce contexte, il importe qu’un débat analogue ait également lieu au sein de l’OMPI. Nous demandons instamment au Secrétariat d’organiser des discussions ou webinaires sur la question des corrélations entre les droits de propriété intellectuelle et les objectifs de santé publique à l’échelle mondiale afin de favoriser la connaissance de ces questions et le partage des bonnes pratiques.

Madame la présidente,

Le Pakistan accueille avec satisfaction le rapport du Directeur général et se félicite de l’intégration des ODD et des recommandations du Plan d’action pour le développement dans les programmes et objectifs stratégiques de l’OMPI. Même si nous reconnaissons l’utilité de l’approche fondée sur des projets aux fins de la mise en œuvre et de l’intégration de ces recommandations, nous sommes d’avis qu’il importe que les prochains rapports contiennent également une évaluation qualitative des incidences des projets sur la réalisation des objectifs du Plan d’action pour le développement, ainsi que des informations sur l’intégration des enseignements de fond tirés de la mise en œuvre des projets.

 Les recommandations du Plan d’action pour le développement soulignent la nécessité de clarifier les éléments de flexibilité dans le système des droits de propriété intellectuelle du point de vue du développement. Toutefois, il existe un manque manifeste de programmes de travail et d’outils d’assistance technique durables et à long terme concernant les éléments de flexibilité propres à faire mieux connaître le rôle que jouent ces derniers, utilisés de manière efficace, dans la réalisation des objectifs de développement. Nous invitons instamment l’OMPI à entreprendre des activités d’assistance législative et technique relatives aux éléments de flexibilité dans le cadre du Plan d’action de l’OMPI pour le développement. Il est également nécessaire d’intégrer la question des éléments de flexibilité prévus dans l’Accord sur les ADPIC du point de vue du développement dans les publications et les outils de sensibilisation, de communication et de diffusion du Secrétariat de l’OMPI.

Nous nous félicitons du fait que le thème de la propriété intellectuelle et du développement constitue un point à part entière de l’ordre du jour du CDIP. Nous encourageons le Secrétariat à faire porter ses efforts sur la mise en œuvre concrète des éléments de flexibilité du point de vue du développement, comme cela se fait au sein du Conseil des ADPIC de l’OMC.

 Nous accueillons avec intérêt le rapport sur la contribution de l’OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées. La propriété intellectuelle est mentionnée dans les ODD sous la cible 3b associée à l’objectif 3. En tant qu’institution spécialisée des Nations Unies, l’OMPI a un rôle utile à jouer pour appuyer la mise en œuvre de ces objectifs. Nous attendons avec intérêt de renforcer la coopération avec le Secrétariat de l’OMPI aux fins de la mise en œuvre des ODD au Pakistan.

Madame la présidente,

 Ma délégation se félicite des huit webinaires organisés récemment par l’OMPI. Au vu des restrictions actuelles en matière de voyages, nous invitons le Secrétariat de l’OMPI à accroître la fréquence et à élargir la portée des webinaires afin de répondre aux besoins des pays en développement en ces temps difficiles, notamment à organiser un webinaire axé sur l’assistance technique en ce qui concerne les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Le débat sur “la propriété intellectuelle et l’économie de la création” au titre du point de l’ordre du jour intitulé “Propriété intellectuelle et développement” est une initiative bienvenue. Les industries de la création offrent de nombreuses possibilités inexploitées pour promouvoir le développement socioéconomique. La croissance de ces industries conduirait à l’intégration du Plan d’action pour le développement et des ODD. Nous attendons avec intérêt de mener un débat fructueux sur cette question au cours de la présente session et comptons sur l’adoption par le Secrétariat de l’OMPI de mesures concrètes en matière de promotion des industries de la création à l’avenir.

Je vous assure, Madame la présidente, du plein appui de ma délégation.

Je vous remercie.